

4 juillet 2024

# **Maison des Avocats – LYON**

## **COLLOQUE**

---

Propos de Robert Guillaumond  
Avocat honoraire, Docteur en droit  
Président de l'Institut Paul Bouchet

Mesdames, Messieurs,

L'Institut Paul Bouchet, crée après la disparition de Paul Bouchet, s'est donné pour objet de continuer à porter les valeurs – notamment intellectuelles et morales – qui ont fait de la vie de Paul Bouchet une vie exceptionnelle.

Et je veux vous dire un mot des manifestations, en cette année 2024 qui est l'année du centenaire de la naissance de Paul Bouchet

La première de ces manifestations a eu lieu le 10 juin dernier à Paris et elle a rassemblé divers dirigeants du syndicalisme étudiant qui ont consacré une journée à refaire le point du statut de l'étudiant, au regard de ce que portait en 1947 la Charte de Grenoble dont Paul Bouchet fut le rédacteur principal.

La troisième aura lieu le 11 octobre prochain au CESE et a pour thème, le principe fondamental, aux yeux de Paul Bouchet, de l'égalité de dignité, comme fondement éthique des droits de la personne. Présidée par Jean Marc Sauv , elle permettra d'entendre des militants des droits humains et des repr sentants d'institutions qui en sont acteurs.

La 4<sup> me</sup> manifestation est programm e le 23 novembre prochain et se tiendra   Goutelas sur le th me du droit opposable au logement dont Paul Bouchet fut l'un des promoteurs.

La seconde manifestation est celle de ce jour. Nous avons retenu 4 th mes.

Les 3 premiers th mes – une maison des avocats, le droit au droit, la justice du travail – furent   Lyon au c ur de l'action de Paul Bouchet aux fins de l'acc s de tous au droit et   la justice et ils furent l'illustration du principe d' galit  de dignit  qui fut le combat essentiel de Paul Bouchet. En particulier, le combat de ses 20 derni res ann es,   la pr sidence de la CNCDH, puis   la pr sidence de ATD Quart Monde, jusqu'  obtenir   la suite de la d cision du Conseil constitutionnel du 27.07.1994 sa cons cration dans la loi contre les exclusions du 20 juillet 1998, puis dans diverses autres lois dont la loi instituant le droit au logement opposable (loi DALO) du 5 mars 2007.

  ces 3 th mes qui vous sont familiers, nous avons ajout  le th me de la justice p nale internationale et demand  au Pr sident Bruno Cotte d'en traiter.

Nous l'avons fait pour les raisons suivantes.

La première tient à un fait, peu connu, mais important.

Paul Bouchet, après avoir quitté le barreau en 1983, fut nommé en 1985 au Conseil d'État puis à la tête de diverses institutions, en particulier en 1989 à la présidence de la CNCDH pour 3 mandats.

Pendant cette période, il participa aux 2 commissions dont les travaux eurent en France une importance majeure, d'une part, dans l'intégration au Nouveau Code Pénal (en 1994) de l'incrimination de crime contre l'humanité, et d'autre part, dans l'émergence récente d'une justice pénale internationale, en particulier par la création du tribunal pénal pour l'ex-Yougoslavie (TPIY en 1993) puis, et surtout par l'avènement de la Cour Pénale Internationale (conférence de Rome 17.07.1998).

La première de ces Commissions est la commission de réforme du Code Pénal, instituée et présidée de 1981 à 1986 par Robert Badinter. De cette commission, est issue le Nouveau code Pénal (appliquée à compter de 1984) qui intégra la création de crime contre l'humanité.

La seconde de ces commissions est le comité de réflexion sur la création d'un tribunal pénal international appelé, en 1993, à juger des violations graves du droit humanitaire international commises à compter de 1991 sur le territoire de l'ex-Yougoslavie et qui donna lieu à la création du TPIY mais également au statut de Rome de la Cour Pénale Internationale.

Ce comité de réflexion était présidé par Pierre Truche.

Vous comprenez la seconde raison de ce thème, et pourquoi nous avons retenu le 4 juillet.

Le 4 juillet est la date anniversaire de l'arrêt qui condamna Klaus Barbie le 4 juillet 1987 et cette date fut retenue pour une raison évidente.

Le procès Barbie, fut en France, le fruit de la 1<sup>ère</sup> incrimination d'un criminel (Barbie) pour crime contre l'humanité. Et à Lyon, il fut un point culminant de l'illustration de l'exigence de justice.

De cette exigence de justice, Paul Bouchet, comme Pierre Truche, étaient des porteurs éminents.

Ils appartiennent à la même génération d'avocats et magistrats qui, dans les années 1970, prit conscience et favorisa la montée en puissance de l'autorité judiciaire et l'exigence généralisée de justice exprimée par nos concitoyens.

Chacun y contribua, l'un au Barreau puis au Conseil d'État, l'autre au parquet, et bientôt au plus haut niveau de responsabilité à la Cour de Cassation.

Et c'est cette communauté d'esprit qui est aujourd'hui célébrée à l'occasion de notre colloque ce matin puis en fin d'après-midi avec l'inauguration de la Passerelle Pierre Truche, et, dans un même mouvement, fortement symbolique, de l'Espace Paul Bouchet (la cour de l'ancienne Maison des Avocats).

C'est sous le poids de ces symboles qu'il nous appartient d'entrer dans le vif de nos sujets et d'accueillir les deux premiers intervenants pour une table ronde consacrée à la maison des avocats.

Robert Guillaumond